

COMPTE-RENDU de REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2022

Étaient présents :

Monsieur SCHULLER René, Monsieur LESAIN, Denis, Monsieur HERISSANT Etienne, Madame DROUIN Françoise, Monsieur BERGER Philippe, Madame DUCROS Nathalie, Monsieur NOAILLON Jérôme, Madame PEDRACINI Emmanuelle, Madame VINCENT Denise.

Absent excusé : Madame SAUFFRIGNON DELUDET Catherine

Absents : Monsieur VERT David, Monsieur GRUHIER Pierre, Monsieur PIGAULT Ludovic et Madame RICHARD Christelle

Secrétaire de séance : Madame DROUIN Françoise

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des délibérations

Le Maire fait lecture des délibérations du Conseil du 16 mai 2022 qui sont approuvées par la Conseil.

2. Aide financière aux réfugiés ukrainiens

Le Maire relais la demande de subventions de la FACECO (Fonds d'Actions Extérieure des Collectivités Territoriales) pour les réfugié ukrainiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil ne souhaite pas pour le moment octroyer une subvention au FACECO.

3. Vote des subventions aux associations

Le Conseil vote les subventions suivantes :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	2022
ADOT51 Association pour dons d'organes et de tissus humains	120 €
Association contre la myopathie AFM Téléthon	100 €
AFSEP Association pour les sclérosés en plaque	100 €
Les amis de la Basilique de l'Épine	100 €
Les amis de nos églises	100 €
Société de musique " Les Enfants De La Marne "	200 €
Association « La Chènevrière »	300 €
Les Restos Du Cœur	150 €

A.D.M.R.	400 €
E.M.I.M.	800 €
Famille Rurale	1200 €
Comité des Fêtes de Saint-Germain-La-Ville	1200 €
Association Prévention Routière	100€

4. Répartition du capital social SPL Xdemat

Le Maire fait lecture de la proposition de la nouvelle répartition du capital social de la SPL Xdemat.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve la nouvelle répartition du capital social et donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

5. Mode de publicité des actes

Le Maire informe le Conseil qu'à compter du 1^{er} juillet 2022 la publication des actes s'effectueront en intégralité sous forma électronique. Il précise que la commune peut s'opposer à cette obligation par délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil ne s'oppose pas à cette obligation.

6. Maelis SPL Xdemat

Le Maire informe le Conseil que l'application MAELIS gratuit dans le paque de base de la SPL Xdemat peut remplir à l'obligation de publication des actes.

Le Conseil approuve l'application Maelis.

7. Nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

Le Maire fait lecture de la proposition des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve les nouveaux statuts.

8. Travaux

Le marché de sécurisation des rues de Châlons et de la rue de Marne a été lancé. Une seule entreprise y a répondu. Le devis proposé est au-delà des prévisions. Le Maire va proposer des négociations ou rendra le marché caduc.

Les travaux rues des Places se terminent.

9. Association Familles Rurales

L'AFR, informe le Conseil qu'elle souhaite mettre en place une association pour les jeunes en tre 11 et 18 ans. Une première réunion a eu lieu pour entendre leurs attentes.

10. Fête de la musique

La fête de la musique est de retour le mardi 21 juin à la salle des fêtes.

11. Date des prochains conseils

-12 septembre

-24 octobre

-12 décembre

Fin du Conseil à 21h30

Le Maire

Le secrétaire de séance

R. SCHULLER

F DROUIN